

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2026

Les modes d'accueil
à vocation d'insertion
professionnelle
(Avip)

Rejoignez le réseau des modes d'accueil "AVIP" et accompagnez les parcours d'insertion des familles.

Les modes d'accueil du jeune enfant jouent un rôle essentiel pour les enfants, les familles et les territoires : ils contribuent à l'éveil, au développement et à l'épanouissement des enfants, soutiennent les parents dans l'exercice de leur parentalité, facilitent la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et participent à l'attractivité et au dynamisme des territoires.

Parce qu'elle constitue un service essentiel aux familles, **l'offre d'accueil du jeune enfant doit être accessible à tous et capable de s'adapter à la diversité des situations rencontrées.** Cette ambition concerne notamment les familles confrontées à des besoins spécifiques, qu'il s'agisse d'enfants en situation de handicap, de parents isolés ou encore de familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

Pour certains parents, l'accès à une solution d'accueil constitue une condition indispensable pour avancer dans leur parcours : pour reprendre une formation, accéder à un emploi ou à une période d'immersion professionnelle, créer une activité, mais également sortir d'une situation d'isolement, retrouver une stabilité après une rupture familiale, être accompagné à la suite de violences intrafamiliales, ou reconstruire progressivement son autonomie. **À ce titre, les modes d'accueil constituent également un levier précieux de lutte contre la pauvreté, de soutien aux familles et d'accompagnement des parcours d'insertion sociale et professionnelle.**

Cette ambition a récemment été renforcée, tant au niveau national qu'au niveau local :

- **au niveau national**, avec l'évolution du dispositif AVIP. Initialement centré sur le retour à l'emploi et les établissements d'accueil collectif, il prend davantage en compte la diversité des parcours d'insertion des familles et s'adresse désormais à l'ensemble des modes d'accueil, y compris individuels ;

- **au niveau de la Caf de Saône-et-Loire**, avec le renforcement de nos soutiens financiers accordés aux structures qui s'engagent dans cette démarche et une mobilisation accrue, avec nos partenaires, pour accompagner les projets au plus près des territoires.

Aujourd'hui, **15 structures du département sont déjà engagées dans la démarche « AVIP »** au service des parcours d'insertion des familles, et la Caf mobilise 56 470 € pour soutenir ce dispositif. Cette dynamique mérite aujourd'hui d'être amplifiée afin de répondre aux besoins croissants des familles et de renforcer l'offre sur l'ensemble du territoire.

Nous savons que de nombreuses structures contribuent déjà, au quotidien, à soutenir les parcours des familles. La démarche AVIP vise à reconnaître, structurer et renforcer cet engagement, en lien avec les acteurs de l'insertion des territoires.

Pour poursuivre cette dynamique et permettre à davantage de familles de bénéficier d'une solution d'accueil adaptée à leur parcours, nous lançons un appel à manifestation d'intérêt ouvert jusqu'au 20 novembre 2026 à destination des gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant et des réseaux de modes d'accueil souhaitant s'engager dans la démarche AVIP.

Au-delà d'un label, rejoindre le réseau AVIP, c'est participer à une ambition collective : **faire du mode d'accueil un levier d'épanouissement pour l'enfant, de soutien à la parentalité et d'insertion pour les familles, au service d'une société plus inclusive et plus solidaire.**

Nous invitons l'ensemble des gestionnaires intéressés à rejoindre cette dynamique collective afin de permettre à davantage d'enfants et de familles de bénéficier d'une solution d'accueil adaptée à leurs besoins et à leurs projets.

Pour en savoir plus sur le dispositif et ses modalités de mise en œuvre, nous vous invitons à consulter les supports du webinaire d'information que nous avons organisé le 17 septembre dernier, accessibles à partir du lien suivant :

<https://www.caf.fr/professionnels/actualites/les-modes-d-accueil-vocation-d-insertion-professionnel-avip>

Si vous êtes intéressés par une labellisation AVIP, merci de compléter les items ci-après et de nous renvoyer le document avant le 20 novembre 2026, à l'adresse suivante :
action-sociale-ddt@caf71.caf.fr

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter le chargé de conseil et développement de la Caf intervenant sur votre territoire (voir coordonnées en ligne sur [caf.fr](https://www.caf.fr)).



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :
MODES D'ACCUEIL A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

ORGANISME GESTIONNAIRE

Nom :

Adresse :

Nom de l'interlocuteur du projet :

Tel :

Courriel :

VOTRE PROJET AVIP : DESCRIPTIF SOMMAIRE

Quel fonctionnement est envisagé ?

- "isolé" : fonctionnement avec une seule crèche AVIP ou en réseau (plusieurs crèches et/ou professionnels de l'accueil individuels organisés en réseau local AVIP) ?
- structure(s) concernée(s) ?
- souhait d'intégrer des professionnels de l'accueil individuel ?

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :
MODES D'ACCUEIL A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Quel partenariat de l'insertion socio-professionnelle sur votre territoire est prévu ? Précisez	
Quelles modalités de coordination sont envisagées pour la mise en œuvre : coordinateur du dispositif avec les partenaires de l'insertion socio-professionnelle et/ou référent AVIP dans la structure ?	
Quel calendrier est souhaité pour la labellisation ? Indiquez mois et année.	